



Fête de la Musique

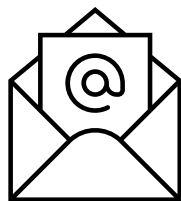
 Centre-Ville de Wittenheim



APPEL A CANDIDATURE ARTISTES MUSICAUX

La Fête de la Musique constitue une fête nationale phare qui permet de célébrer la musique sous toutes ses formes et de permettre aux artistes de se produire **gratuitement** devant un large public.

La Ville de Wittenheim souhaite réaliser un appel à candidatures aux artistes musicaux pour la Fête de la Musique de Wittenheim qui se déroulera le 21 juin 2025 de 19h à 23h dans le Centre-Ville.



Le présent formulaire est à retourner **avant le 3 mars 2025** à l'adresse :
manifestations@wittenheim.fr



Raison sociale

Nom du groupe d'artistes :

Nom et prénom du référent du groupe :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Adresse postale :

.....

Présentation artistique

Style musical :

Nombre de musiciens/chanteurs :

Instruments joués :

Lien à écouter :

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par ***voie électronique** :

- Une **biographie du groupe d'artistes**
- Des **photos et vidéos du groupe d'artistes**
- Une **fiche technique**

[*manifestations@wittenheim.fr](mailto:manifestations@wittenheim.fr)

Organisation et logistique

Espace de diffusion de superficie variable selon l'emplacement

Puissance électrique disponible : coffret électrique 16 A

Durée de la prestation : Minimum : Maximum :

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....

La Ville de Wittenheim est attentive à vos données personnelles :

La Ville de Wittenheim agit en tant que « responsable de traitement » et met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles pour que vos données personnelles soient traitées en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Le traitement des données collectées est nécessaire à la gestion administrative de l'événement. Il repose sur la base légale de l'article 6.1.b du RGPD (exécution d'un contrat). Les informations recueillies sont conservées pendant 24 mois et sont destinées à l'ensemble des services de la Ville.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données :

- par courrier : Délégué à la Protection des Données – Ville de Wittenheim – Place des Malgré-Nous – 68270 Wittenheim
- par email : contact.dpd@wittenheim.fr

Avant de pouvoir vous communiquer des informations ou corriger d'éventuelles erreurs, nous devons vous demander de confirmer votre identité et/ou de nous fournir des renseignements complémentaires pour nous permettre de satisfaire votre demande.

En connaissance de cause, en envoyant cet appel à candidature, je déclare accepter le traitement proposé de mes données personnelles.

Fait à, le.....
Signature

Mairie de Wittenheim - Place des Malgré-Nous - BP 29 -

68272 WITTENHEIM CEDEX

mairie@wittenheim.fr – 03 89 52 85 10 – www.wittenheim.fr

Fête de la Musique

 Centre-Ville de Wittenheim



Vous trouverez dans ce document les conditions de participation à la Fête de la Musique organisée par la commune de Wittenheim.

1. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **3 mars 2025** par mail à l'adresse manifestations@wittenheim.fr.
2. La réception du formulaire d'appel à candidature n'entraîne pas la participation automatique du groupe d'artistes. Seule une confirmation écrite de la Ville engagera la validation de cette participation et l'élaboration d'un contrat.
3. Le groupe d'artistes est responsable de son matériel, cela concerne les instruments de musique ainsi que les effets personnels. La Ville de Wittenheim décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse du matériel.
4. Le groupe d'artistes devra être autonome, notamment pour la sonorisation et l'éclairage de son espace de diffusion.
5. Les services techniques de la Ville mettront à disposition une scène ainsi que les alimentations électriques nécessaires à la bonne réussite de la manifestation. Le matériel mis à disposition du groupe d'artistes sera restitué à la Ville dans son état initial.
6. La ville de Wittenheim se réserve le droit de choisir le groupe d'artistes retenu en fonction :
 - du genre musical
 - du nombre d'artistes
 - de la durée de représentation
 - de la qualité esthétique de la prestation musicale
7. Le groupe devra être en possession d'une assurance corporelle pour ses musiciens et d'une assurance responsabilité civile. Une copie des contrats d'assurance sera remise à la Ville.

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de participation à la Fête de la République.

Fait à, le.....

Signature